

LE FAIT DU JOUR

redaction@sonapresse.com

Tchibanga : le patron de la DGDI y avoir été extrait par ses collègues

LE placement sous mandat de dépôt du commandant de police Patrick Moubogha a été perçu comme une injustice par les siens. Aussi, ces derniers ont-ils constitué un commando lourdement armé pour le "libérer" de la prison centrale de Tchibanga. Un acte fermement condamné par le commandement en chef de la police qui a immédiatement ordonné que l'officier supérieur soit placé en détention mais cette fois à la prison civile de Mouila.

Abel EYEGHE EKORE
Libreville/Gabon

Dimanche 25 juillet 2021. Le chef d'antenne de la Direction générale de la documentation et de l'immigration (DGDI), Patrick Moubogha, placé sous mandat de dépôt par le procureur de la République près le tribunal de première instance de Tchibanga pour coups et blessures volontaires sur un gendarme, a été extrait de la prison par certains de ses collègues qui l'ont ensuite conduit à Mouila. Une opération de commando fermement condamné par la hiérarchie des forces de police nationale (FPN) qui a donné l'ordre de le ramener en prison. Ce qui fut fait puisque l'intéressé est désormais en détention à la prison du chef-lieu de la province de la Ngounié.

Depuis plusieurs jours, tous les projecteurs sont braqués sur la ville de Tchibanga. Le chef d'antenne provinciale de la Direction générale de la documentation et de l'immigration (DGDI), le commandant de police Patrick Moubogha, incarcéré à la maison d'arrêt du chef-lieu de la province de la Nyanga, pour coups et blessures volontaires (CBV) sur un agent de la Direction générale des recherches (DGR) de la localité, Wilfrid Mba Moure, a été exfiltré de sa cellule par un groupe de policiers dimanche dernier. L'assaut de la maison d'arrêt de Tchibanga qui, heureusement, n'a pas fait de victimes, a immédiatement et fermement été condamné par la hiérarchie policière.

Selon les faits relatés par une source proche du parquet de Tchibanga, tout aurait commen-

cé tard dans la nuit du 22 juin dernier. En effet, poursuit notre interlocuteur joint au téléphone, cette nuit-là, deux policiers, Patrick Moubogha et Simplicien Ndzoghias Irogolo se trouvent dans un restaurant sis au quartier Tando-Massanga. Sur les lieux se trouve également un gendarme de la Direction générale des recherches (DGR) en civil. Le gendarme aurait alors sorti une parole qui n'aurait pas eu l'heur de plaire aux flics. Les violents échanges verbaux qui s'ensuivent aboutissent à une agression physique du pandore. Les policiers l'ayant passé à tabac, menotté, avant de l'entraîner dans leurs locaux. Sur place, ils s'aperçoivent qu'il s'agit d'un agent des forces de défense et le remettent ensuite à la disposition de son unité.

Le lendemain, ne se sentant pas en forme, le gendarme se rend à l'hôpital. Là-bas, le médecin qui le reçoit, diagnostique plusieurs hématomes consécutifs aux coups qu'il a reçus. Muni d'un certificat médical établi en bonne et due forme, Wilfried Mba Moure dépose alors une plainte auprès du procureur de la République près le tribunal de première instance de Tchibanga. Illich Ndjeme Benga, qui se saisit du dossier, le confie ensuite aux agents de la Direction générale de la contre-ingérence et de la sécurité militaire (DGCISM). Après enquêtes, le procureur ayant longuement entendu l'Officier de police judiciaire (OPJ) va, le 24 juillet dernier, délivrer un mandat de dépôt à l'encontre du chef d'antenne DGDI, soupçonné de coups et blessures volontaires (CBV) sur le gendarme Wilfried Mba Moure. Sauf qu'après cette mise en détention préventive de l'officier supérieur, certains de ses

collègues ont aussitôt pris la décision du parquet au motif que leur frère d'armes serait victime d'une injustice. C'est ainsi que dans la journée de dimanche, plusieurs policiers de Tchibanga, appuyés par quelques-uns venus de Mouila, vont prendre d'assaut la maison d'arrêt locale. Aidés en cela par des tirs de sommation, pour ordonner la libération du chef d'antenne DGDI. Une fois extirpé des murs de la prison, le commando va prendre la direction de Mouila.

L'acte est fermement condamné par le commandement en chef de la police qui ordonne sur-le-champ – en même temps que tombait une première salve de sanctions disciplinaires (voir infographie) – le (re)placement en détention cette fois à la prison civile de Mouila de l'officier. Ce qui fut fait. Le commandant de police Patrick Moubogha, est donc bel et bien à nouveau sous les verrous.



Photo: Mihindou-Mihindou

La prison centrale de Tchibanga, lieu de la commission des faits.

SANCTIONS IMMÉDIATES PRISES PAR LE COMMANDEMENT EN CHEF



N°	Nom et Prénoms	FONCTIONS
01	ELANGA Abraham	Directeur Régional des polices Urbaines SUD
02	LITOUKI Jean Martin	Commissaire Central de Tchibanga
03	EKANG EKOMI Hugues N.	Chef d'Antenne P3 Nyanga
04	MOUSSAVOU-MBONGO L.G	Chef d'Antenne DCLAD Nyanga

Les policiers visés ci-haut sont mis, toutes affaires cessantes, à la disposition de l'Inspection Générale des Forces de Police Nationale pour les besoins des enquêtes en cours.

DI à nouveau en prison après ègues



Sanctionner les "rebelles"

Styve Claudel ONDO MINKO
Libreville/Gabon

DEPUIS 2019, le ministère de l'Intérieur est sur les dents dans le cadre de la lutte contre les comportements déviants qui écornent chaque jour l'image des Forces de police nationale (FPN). Un corps dont plusieurs éléments ont manifestement décidé de fonctionner à contre-courant de l'éthique et de la morale policière. À en juger par le nombre non négligeable de flics radiés ou actuellement en détention pour faits d'escroquerie en bande organisée, violences et voies de fait, association de malfaiteurs et homicide, entre autres.

La dernière frasque qui vient, une fois de plus, de jeter le discrédit sur la Police est cette descente musclée effectuée par ce commando qui a "libéré" le responsable de la DGDI de Tchibanga placé en détention à la prison centrale du chef-lieu de la province de la Nyanga pour violences. L'acte de trop sans doute. D'autant qu'il s'agit ni plus ni moins d'une rébellion ou d'un

fait d'indiscipline patent à l'encontre d'une décision prise par le patron des Officiers de police judiciaire (OPJ).

C'est donc en toute logique, avec son initiative destinée à nettoyer les écuries d'Augias, que le Commandement en chef de la police s'est rendu immédiatement sur le lieu de la commission des faits.

Objectif: apporter une réponse rapide à cette incartade sans précédent. Et parmi les premières sanctions disciplinaires tombées à ce sujet, il y a la suspension de leurs fonctions par mesure conservatoire de quatre officiers supérieurs, en attendant les conclusions du conseil d'enquête (voir infographie).

En sanctionnant les "rebelles" ou, du moins, les responsables impliqués dans la mission du commando, l'administration policière démontre au passage qu'aucun OPJ n'est au-dessus de la loi. Au même titre d'ailleurs que tous les justiciables qui sont au cœur des procédures montées au quotidien par leurs soins et déferées auprès des différents procureurs de la République près les tribunaux de première instance du pays.

Très mauvais exemple

E. NDONG-ASSEKO
Libreville/Gabon

INÉDITE, certes, mais un très mauvais exemple qui peut faire tache d'huile : l'opération commando initiée par une quarantaine d'éléments de la police nationale visant la prison de Tchibanga où avait été placé sous mandat de dépôt leur supérieur, le commandant Patrick Moubogha, poursuivi pour des récriminations supposées de complicités de violences et voies de faits.

Très mauvais exemple sous plusieurs formes qui pourrait inspirer plus d'un. Le procureur de la République, patron des Officiers

de police judiciaire (OPJ), décide de "mettre à l'ombre" un officier. Furieux, ses compagnons d'armes interviennent militairement pour l'en extraire. Que faut-il apprendre de cette tragédie ? Sinon que l'autorité du "maître des poursuites" a été bafouée. Gravement. Et c'est le premier enseignement majeur. Ceux qui sont censés être sous ses ordres ont été les premiers à contrevenir à sa décision. Et de quelle manière ! Lourdemment armés pour prendre d'assaut le pénitencier local afin de libérer un des leurs incarcéré. L'artillerie très mesurée des agents pénitentiaires n'est pas pour affronter les "frères d'armes". C'est juste pour

tenir en respect les pensionnaires de prison. Mais face à une telle démonstration de puissance de feu qu'ils n'attendaient aucunement, le rapport de force est très disproportionné.

Ce mauvais exemple peut sonner le point de départ de redoutables dérapages. Un officier des FAG (Forces armées gabonaises) est confondu par la justice et placé en détention. Convaincu d'impair par un procureur de la République qui décide de placer sous mandat de dépôt un gradé de la GR (Garde républicaine). Quelles devraient être les réactions de leurs troupes respectives ? "Pourquoi ne pas faire comme les policiers à Tchibanga



Photo: Brice Bandoma

où ils ont "libéré" de prison leur commandant ? ", seraient tentés de dire certains. Très mauvais exemple, disions-nous, parce

qu'une telle opération risquée aurait pu déboucher sur un indigne bain de sang. Et c'est le dernier enseignement, pédagogique.